

province de Québec et membre du cabinet. Il me disait : "Pour l'amour de Dieu, M. Dunning, amenez donc les gens de l'Ouest à faire cesser cette agitation contre les Canadiens français. Nous vivons avec eux, et il est remarquable que ce sont ceux qui les connaissent davantage qui savent mieux les apprécier. Parlant au nom de la minorité anglaise de la province de Québec, je puis dire que nous avons toujours eu la plus grande liberté et que de toutes façons nous avons toujours été traités avec la plus grande tolérance. Mon cas lui-même en est la preuve. Je suis le chef de la minorité de langue anglaise. Je me présente dans un comté où la majorité des votants sont canadiens français, et ils m'élisent. C'est affaire de courtoisie pour eux dans leurs rapports avec nous et quiconque connaît un peu la province de Québec sait que là l'harmonie règne entre les deux races". (Applaudissements).

Le chef de l'opposition dit qu'il désire un peuple uni, mais suivant la vieille méthode des conservateurs il veut faire régner l'harmonie à coups de bâton. (Applaudissements). Ce n'est pas la méthode qui a été suivie par la Grande Bretagne en aucune circonstance sur ce point.

J'établis une distinction très nette entre les Canadiens français et nos concitoyens d'origine étrangère. L'Empire Britannique dans sa manière de traiter les peuples a toujours fait la même distinction. Dans le cas de nationalités habitant un pays qui tombe sous la domination britannique, il a toujours accordé la plus large mesure de liberté en ce qui concerne les coutumes, la langue et la religion. Mais ce privilège n'a jamais été étendu à ceux qui décident ensuite d'émigrer des autres pays avec leurs coutumes, leur langue et leur religion. Les gens qui étaient ici et qui sont tombés sous la domination britannique avaient droit à leur langue, un droit reconnu, comme le démontrent les rapports des débats à la Chambre impériale et les hommes d'Etat britanniques depuis le temps que ce pays fut colonisé. M. le président, je